

Une autre vie s'invente ici

MAITRE D'OUVRAGE

Parc naturel régional du Doubs Horloger

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE COMMANDE

OBJET DE LA CONSULTATION

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Pour la conception d'une étude signalétique identitaire et patrimoniale
du Parc naturel régional du Doubs Horloger

Date et heure limites de remise des propositions :

Lundi 23 février 2026 à 10h

Parc naturel régional du Doubs Horloger • 18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles • Tél : 03 81 68 53 32 • www.parcdoubshorloger.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chatreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, **Doubs Horloger**, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Ariégeoises, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord.

TABLE DES MATIERES

I. Objet et contexte de la consultation	p. 3
1. Les Parcs naturels régionaux	p. 3
2. Le Parc naturel régional du Doubs Horloger	p. 3
a) Présentation	p. 4
b) Contexte de la consultation	p. 4
3. Objet de la consultation	p. 4
a) Enjeux principaux	p. 5
b) Public visé	p. 5
4. Maître d'ouvrage	p. 5
5. Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	p. 5
II. Détails de la mission	p. 6
1. Prestations attendues	p. 6
III. Méthodologie et gestion de projet	p. 10
1. Méthodologie et gestion de projet	p. 10
a) Comité de pilotage	p. 11
b) Comité technique	p. 11
c) Organisation des réunions	p. 11
d) Livrables	p. 11
2. Objectifs de réalisation – Calendrier	p. 12
IV. Choix du prestataire	p. 12
1. Attentes du prestataire	p. 12
2. Pièces à fournir par les candidats	p. 12
3. Critères de sélection	p. 12
4. Montant de la prestation	p. 13
5. Confidentialité	p. 13
6. Obligations légales et contractuelles, cession de droits	p. 13
7. Modalités de paiement	p. 13
Annexe – Attestation sur l'honneur du candidat	p. 15

I. Objet et contexte de la consultation :

1. Les Parcs naturels régionaux :

▪ Quelques points de repère :

En France, un Parc naturel régional (PNR) est un établissement public créé entre des collectivités territoriales et labellisé par l'État. Les premiers PNR français ont été créés en 1967. Actuellement, il en existe 59, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Outre-Mer.

Le territoire d'un PNR est classé par décret du premier ministre pour une période de 15 ans renouvelable. Chaque Parc rédige une Charte, document issu d'une large concertation avec les différents acteurs du territoire. Celle-ci donne les objectifs à atteindre ainsi que les mesures à mettre en œuvre.

Il y a 4 Parcs naturels régionaux dans la région Bourgogne-Franche-Comté : Morvan, Ballons des Vosges, Haut-Jura et Doubs Horloger. Chaque Parc travaille régulièrement de façon mutualisée au sein du « Réseau des Parcs naturels régionaux » piloté par la Fédération des PNR de France.

▪ A quoi sert un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural aux patrimoines remarquables mais à l'équilibre fragile, qui s'organise autour d'un projet commun pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique, social et culturel.

Un Parc remplit cinq grandes missions (définies par le Code de l'environnement) :

- Protéger et restaurer les patrimoines
- Contribuer à un développement économique, social et culturel
- Promouvoir un accueil de qualité, l'éducation et l'information du public
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Réaliser des expérimentations et des actions innovantes

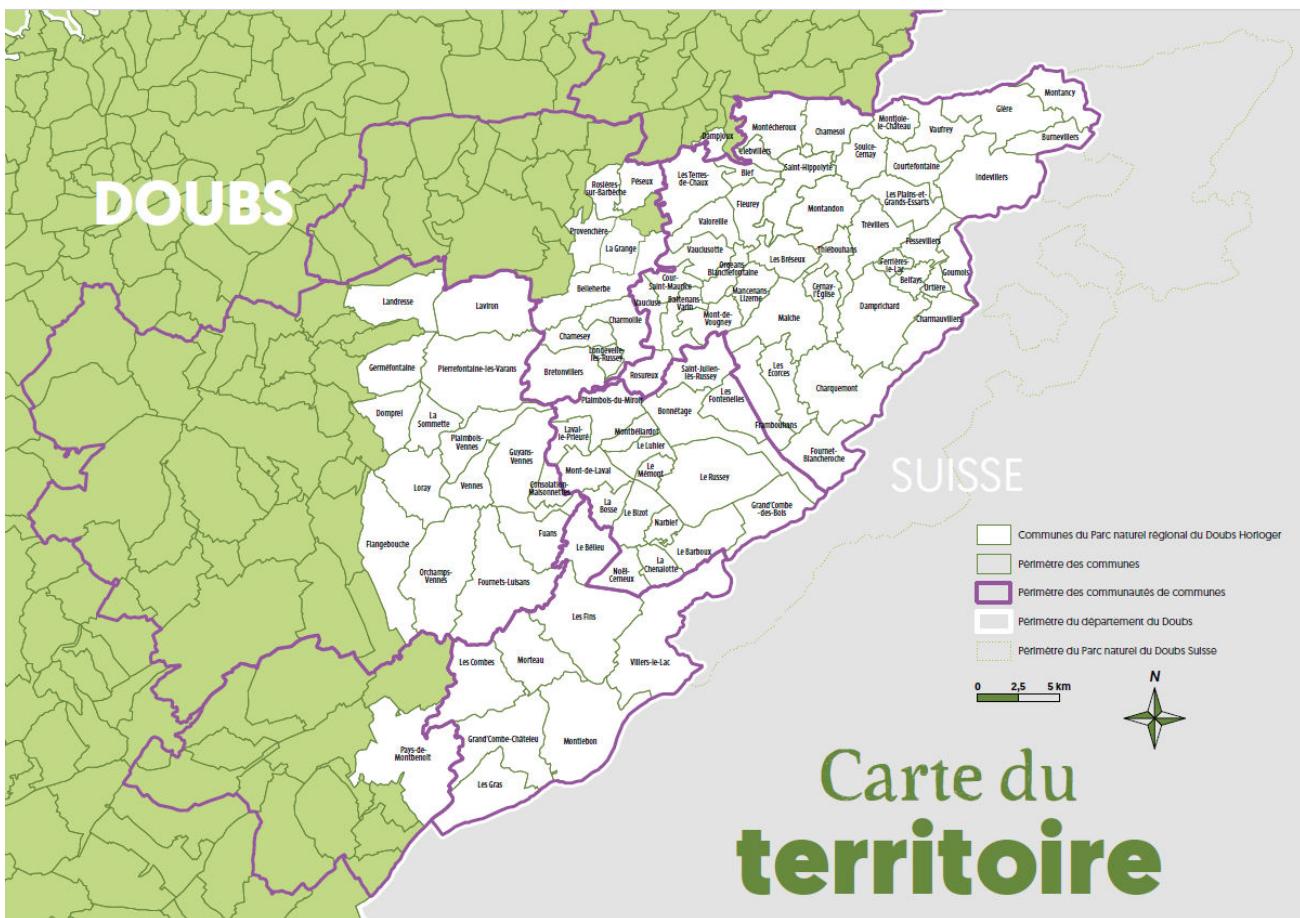
2. Le Parc naturel régional du Doubs Horloger :

a) Présentation :

Officiellement classé par décret le 4 septembre 2021, le Parc naturel régional du Doubs Horloger est à la fois un projet concerté de territoire, un réservoir de biodiversité, une source d'innovation et une entité géographique.

Des vallées boisées aux plateaux dégagés, en passant par de paisibles rivières, sources jaillissantes, et reliefs karstiques... le Parc naturel régional du Doubs Horloger jouit d'une impressionnante variété de paysages sculptés par le temps et façonnés par l'Homme. Situé à l'est du département du Doubs et transfrontalier avec la Suisse, il est le 4^{ème} Parc naturel régional de Bourgogne Franche-Comté. Ce territoire réunit 93 communes réparties sur cinq espaces caractérisés par leur relief : les Vallées du Doubs et du Dessoubre, le Val de Morteau, les premiers plateaux de Sancey-Belleherbe et du Val de Vennes, ainsi que les plateaux de Maîche et du Russey.

Le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger est un outil d'accompagnement au service du territoire qui œuvre pour la valorisation et la préservation de nos richesses patrimoniales, à travers diverses missions thématiques : mobilités, architecture & paysages, milieux naturels, éducation à l'environnement, urbanisme, agriculture & forêt, tourisme durable.



b) Contexte de la consultation :

Une signalétique patrimoniale de plus de 80 panneaux, avait été posée en 2002 aux portes d'entrées du Pays Horloger dans les centres-bourgs et sur certains lieux identitaires remarquables par leur architecture, leur histoire et/ou leurs patrimoines naturels et culturels. Cette signalétique a été recensée durant l'été 2023 : de façon générale, les supports sont en bon état, mais les panneaux ont vieilli avec un descriptif parfois effacé, inadapté, et un graphisme qui n'est plus d'actualité. Les actifs du Pays Horloger sont devenus propriété du Parc naturel régional du Doubs Horloger lors de la dissolution du PETR. Le territoire du Parc naturel régional et ses messages ont besoin d'être mieux identifiés à travers une signalétique homogène et intégrée dans le paysage, s'adressant de manière lisible aux habitants et aux visiteurs.

CARTE D'IDENTITE DU PARC :

- 57 ème Parc naturel régional
- 4 ème Parc naturel régional
- 93 communes adhérentes
- 6 communautés de communes
- Superficie : 103 918 hectares
- Population : 58 668 habitants
- 50 monuments historiques
- 29 sites naturels inscrits et classés
- 4 Petites Citées Comtoises de Caractère de BFC

3. Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner le Parc naturel régional du Doubs Horloger (ci-après « le Parc ») dans la définition, la conception, la coordination et la préparation du futur marché d'exécution portant sur la modernisation, la création et/ou le réemploi de supports de signalétique patrimoniale et identitaire sur l'ensemble du territoire du Parc.

Ces supports existants constituent une opportunité pour donner davantage de visibilité au Parc par le biais d'une modernisation, mais aussi pour valoriser le territoire. La démarche, les possibilités de réemploi des supports existants, le choix des matériaux, les préconisations techniques et l'approche du prestataire devront répondre à des exigences fortes en matière d'écoresponsabilité, de durabilité et d'innovation.

En lien avec les objectifs de la Charte et les différentes réglementations en vigueur, le projet final devra s'intégrer harmonieusement en milieu naturel et urbain.

a) Enjeux principaux

- Implication des partenaires et du grand public
- Cohérence graphique à l'échelle du Parc et des Communautés de communes
- Valorisation du territoire et lisibilité des messages
- Réemploi maximal des supports existants
- Démarche écoresponsable
- Approche innovante
- Simplicité d'usage pour les collectivités
- Intégration paysagère irréprochable
- Propositions adaptées tenant compte des projets passés, en cours ou à venir (listés ci-après)

b) Public visé

Cette action vise prioritairement :

- Les habitants
- Les visiteurs
- Les communes et Communautés de communes adhérentes au Parc
- Les partenaires techniques et financiers (Région Bourgogne-Franche-Comté, Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura, Département du Doubs, Office de Tourisme du Pays Horloger...)

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer au cours du projet.

4. Maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage est :

Parc naturel régional du Doubs Horloger
18 rue du Couvent – 25210 LES FONTENELLES

Tel : 03 81 68 53 32 / Mail : info@parcdoubshorloger.fr

Représenté par son président, Denis Leroux.

Le dossier est suivi en interne par :

- La chargée de communication : Océane VINCENT
- Tel : 03 74 95 34 21 / Mail : ocean.vincent@parcdoubshorloger.fr
- Le directeur : Yannick NANCY

5. Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

En 2026, le Parc naturel régional du Doubs Horloger souhaite donc solliciter les services d'un prestataire extérieur pour la réalisation de l'étude nécessaire à l'exécution du projet, via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont l'accompagnement se décomposera en plusieurs étapes (cf paragraphe « II. Détails de la mission – 1. Prestations attendues »).

La réflexion devra être menée en cohérence avec les orientations validées des projets existants et à venir du Parc naturel régional du Doubs Horloger, voire ceux de ses partenaires (Montagnes du Jura, département du Doubs...).

Liste non exhaustive de projets :

- **Tourisme** : cahier de signalétique présentant une gamme de mobiliers et une charte graphique aux abords des belvédères et départs de sentier, étude « marketing horloger », panneaux de chasse au trésor du Saut du Doubs, liens avec Explore Doubs et Geotrek, projet de cartographie sensible du Parc ;
- **Education à l'Environnement** : panneaux pédagogiques à venir sur l'Aire Terrestre Educative à Frambouhans et ceux à proximité de La Reverotte, labellisée « Rivière Sauvage », signalétique sur les Espaces Naturels Sensibles... ;
- **Mobilités** : « Owdo : le réseau des mobilités durables »
- **Architecture, paysages & urbanisme** : réglementations en vigueur (signalétique routière et à proximité de sites naturels/culturels classés, Règlements Locaux de Publicités ...), guide de valorisation des entrées de villes et de villages du Parc naturel régional du Doubs Horloger, panneaux « commune membre du Parc » ;
- **Culture** : « Les Combes... sur les traces du temps ». En effet, la commission « Culture & Patrimoines » du Parc a inauguré en septembre dernier un circuit visant à découvrir les patrimoines naturels et culturels des Combes, via 21 petits panneaux répartis sur la commune avec un QR à scanner. Cette démarche expérimentale a été réalisée de manière complémentaire au projet des panneaux du Pays Horloger.

Un descriptif pour l'ensemble de ces éléments sera transmis au prestataire sélectionné en début de mission.

II. Détails de la mission :

1. Prestations attendues (cf tableau ci-dessous) :

De manière à mener à bien la mission, il est attendu du candidat les prestations ci-dessous, qui devront faire l'objet d'une description détaillée dans la note méthodologique qui accompagnera la candidature :

- Gestion de projet et de conseils ;
- Définition d'une stratégie globale de signalétique ;
- L'animation et la concertation auprès du comité de pilotage et du comité technique pour favoriser leur implication et assurer un espace de dialogue ;
- La poursuite du diagnostic et de l'inventaire engagé via la synthétisation des données précédemment recueillies (tableau et note de synthèse, cartographies) ;
- L'analyse sur la pertinence des emplacements et du nombre de panneaux : ces derniers ont été répartis sur le secteur du PETR du Pays Horloger, or le territoire a évolué depuis la création du Parc naturel régional du Doubs Horloger avec de nouvelles communes et Communautés de communes adhérentes. Cela suppose donc une nouvelle répartition juste et équitable sur l'ensemble du territoire avec certainement une logique de diminution du nombre de panneaux ;
- L'élaboration d'une enquête en ligne visant à recueillir la perception des habitants, leurs avis et leurs attentes ;
- L'accompagnement dans la stratégie de sécurisation juridique et administrative (identification des nouveaux lieux d'emplacement, des propriétaires, des autorisations d'implantation et autres déclarations...) avec la mise à disposition de ressources et la création de documents (exemple : modèle d'autorisation type, conventionnement pour l'entretien, la pose et l'implantation, etc.)

- L'audit réemploi des supports existants ;
- Le graphisme (univers visuel, style graphique, disposition des éléments, pictogrammes...) ;
- Les contenus (messages, rubriques, règles éditoriales chartées, tonalité, cartographie...) ;
- L'accompagnement et les préconisations techniques ;
- La classification par typologie de panneaux ;
- La création d'une palette de matériaux durables et de qualité ;
- L'élaboration de maquettes et de modèles de panneaux choisis (tant sur le fond que sur la forme)
- L'étude de compléments numériques aux panneaux physiques ;
- Le coût détaillé pour la mise en œuvre de la phase 2 ;
- La rédaction d'un dossier complet et détaillé type cahier des charges de la phase 1 accompagné d'une note de synthèse et de la préparation de documents techniques pour le futur marché d'exécution qui se décomposera en plusieurs lots : conception graphique, rédaction précise des contenus ainsi que la construction, l'impression et la pose des panneaux ;
- La cession des droits d'auteur et de reproduction de l'ensemble des éléments graphiques, documents, maquettes, cartographies... réalisés au cours de la mission ;
- **Optionnel** → le suivi du marché : accompagnement jusqu'à validation finale de la phase 2 (gestion des questions/réponses une fois le marché lancé, analyse des candidature et présélection des meilleurs candidats en amont de la CAO).

La prestation se découpera en trois phases développées ci-après : diagnostic - ateliers, préconisations, maquettes - accompagnement à la réalisation du marché d'exécution.

1-Diagnostic

PRESTATION	DESCRIPTION	LIVRABLES
Gestion de projet et conseils	Organisation projet : validation d'une méthodologie, rôle des parties prenantes, planning, modalités d'échange et de travail. Le prestataire assure la gestion de projet jusqu'à la finalisation de la phase 1. et le lancement de la phase 2. Des points réguliers de suivi d'avancement du projet sont à prévoir (partie détaillée plus bas).	Note méthodologique. Planning. Invitations, ordre du jour et rédaction des comptes-rendus des réunions de suivi projet.
Définition d'une stratégie globale de signalétique et d'un plan d'action	Ateliers de travail pour la définition des besoins, d'une stratégie globale de signalétique et d'un plan d'action associé : animation de réunions de concertation et d'ateliers participatifs en présentiel. L'accent sera mis sur des techniques innovantes et originales, ayant déjà fait leurs preuves. Proposition d'outils de conception collaboratifs à distance. La démarche devra tenir compte des projets précédemment cités.	Animation de réunions / d'ateliers. Préparation des supports visuels (powerpoint...) à transmettre au moins 5 jours avant aux référents du Parc. Rédaction de comptes-rendus (envoi dans un délai de 10 jours maximum après la réunion).

		Rédaction d'un schéma stratégique général.
Enquête en ligne	Le prestataire devra concevoir une enquête en ligne que le Parc pourra diffuser sur l'ensemble de ses canaux de communication afin d'associer le grand public dans la réflexion autour du devenir des panneaux. Ce questionnaire ne devra pas être trop complexe mais permettra d'impliquer les acteurs locaux et de tenir compte de leurs avis/leurs perceptions de ces panneaux et leurs attentes pour la suite. Le prestataire aura à charge d'analyser les résultats qu'il présentera sous forme de synthèse au comité de pilotage et au comité technique. Il serait également opportun de mettre en lumière les grandes tendances des réponses qui se dégagent de l'enquête afin de faire un retour auprès du grand public et des répondants (infographie, synthèse pour publication sur les réseaux sociaux...).	Réalisation d'une enquête en ligne via Google Forms et analyse des résultats qui seront présentés au comité de pilotage / comité technique
Note de synthèse et cartographies de l'existant	Un audit de structure des panneaux existants a été mené au cours de l'année 2024. A ce jour, un classeur contenant des photographies des panneaux, des descriptions, des commentaires généraux sur l'état de ces derniers et leurs emplacements a été créé. L'objectif sera de formaliser cet état des lieux dans un document synthétique clair et concis accompagné de cartographies (les données seront mises à disposition du Parc via les couches Qgis afin de pouvoir les réexploiter si besoin).	Tableau de l'inventaire complet, note de synthèse de l'audit de structure des panneaux et cartographies avec données réexploitables.

2-Ateliers, préconisations et maquettes

PRESTATION	DESCRIPTION	LIVRABLES
Ecoresponsabilité	Le prestataire devra mettre l'accent sur les principes de sobriété graphique, d'éco-conception, de réemploi, de durabilité des matériaux... en accord avec les valeurs du Parc.	
Intégration paysagère	Le prestataire devra garantir une intégration harmonieuse des panneaux au sein de l'ensemble des paysages du Parc, quelle que soit la saison. Il veillera également à la conformité de leur insertion dans les Sites classés, à proximité des Monuments Historiques et dans leurs abords/cônes de co-visibilité, en concertation avec les services compétents.	
Graphisme	Des ateliers dédiés au brief créatif devront être assurés par le prestataire, d'une part en tenant compte de l'existant (principes graphiques actuels et autres projets menés) et d'autre part en apportant des préconisations, des inspirations et une veille graphique sur d'autres actions visibles sur notre territoire et au-delà, permettant d'assurer une certaine	Animation d'ateliers (préciser le nombre requis dans l'offre) visant à définir les grands principes graphiques

	<p>harmonie (Office de Tourisme, Communautés de communes, Montagnes du Jura, Espaces Naturels Sensibles...).</p> <p>In fine, la présentation de plusieurs propositions graphiques est demandée (définir le nombre de pistes dans la note méthodologique). À la suite du choix d'une des propositions, les éléments retenus devront apparaître dans le dossier de fin d'étude et la rédaction du CCTP pour le futur marché d'exécution.</p>	<p>retenus pour les prochains panneaux.</p> <p>Synthèse du brief créatif et intégration des éléments dans le dossier de fin d'étude et la rédaction du CCTP.</p> <p>Mise à disposition des éléments graphiques produits → droits cédés au bénéficiaire.</p> <p>Constitution d'une charte graphique et technique.</p>
Contenu	Animation d'ateliers/temps de travail pour définir les contenus figurant sur les panneaux (messages, rubriques, règles éditoriales chartées, tonalité, cartographie...). Charte prévue pour les panneaux, mais également une réflexion pour l'ensemble des supports associés (liens vers des vidéos d'explication par exemple, des contenus interactifs sur le site internet avec QR code, etc.).	Réalisation d'un document « principes éditoriaux ».
Classification typologique panneaux	Le prestataire réalisera une classification des types de panneaux de signalétique (accueil, patrimonial, interprétation, orientation...).	Rédaction et mise à disposition d'un document dédié à la typologie de panneaux.
Palette de matériaux durables	La constitution d'une palette de matériaux durables, résistants et cohérents avec les valeurs du Parc est demandée. Le prestataire devra être force de proposition pour permettre de valoriser l'éco conception voire le réemploi des panneaux existants. La durabilité des matériaux (résistant aux intempéries, respectueux de l'environnement), la nature, la provenance et le niveau d'entretien à effectuer seront précisés.	Création de fiches « matériaux », « dimensions types », « contraintes d'intégration », « plan et procédé de fabrication ».
Elaboration de maquettes et modèles de panneaux choisis (fond et forme)	Le prestataire devra fournir une méthode de rédaction avec une structure de contenus types (panneau d'accueil, panneau patrimonial, panneau d'interprétation...) avec des exemples rédigés sous forme de plusieurs maquettes (4 à 6 panneaux pilotes) → Les textes finaux seront produits dans le marché d'exécution, mais le travail de l'AMO devra servir de base structurante.	Guide de rédaction Corpus d'exemples : 4 à 6 panneaux pilotes selon les besoins identifiés : maquettes avec contenus types → droits cédés au bénéficiaire.

3- Accompagnement à la réalisation du marché d'exécution

Sécurisation juridique et administrative	En concertation avec le comité technique, le prestataire devra accompagner le Parc dans la stratégie de sécurisation juridique et administrative (identification des nouveaux lieux d'emplacement, des propriétaires, des autorisations d'implantation, des permissions et autres déclarations...) avec la mise à disposition de ressources et la création de documents (exemple : modèle d'autorisation type, conventionnement pour l'entretien, la pose et l'implantation, etc.). A partir de la synthèse de l'existant, une évaluation de la pertinence des emplacements actuels avec recommandation analytique par commune est attendue.	Cartographies, tableur ou autre outil adéquat pour le bon suivi des lieux d'emplacement des nouveaux panneaux, rédaction des pièces administratives requises, etc.
Coût pour la phase 2	Le prestataire devra fournir les tarifs détaillés par poste de dépense pour la phase 2 (prix HT et TTC). Ce point fera certainement l'objet d'un échange dès le début du projet afin d'être le plus réaliste possible. Si le projet s'avère trop coûteux, il peut être demandé au prestataire un accompagnement pour la proposition d'une « option allégée » et plus abordable.	
Dossier complet et détaillé de la phase 1	Après validation des étapes précédentes, le prestataire rédigera un dossier complet et détaillé de la phase 1 accompagné d'une note de synthèse, de cartographies et de la préparation de documents techniques pour le futur marché d'exécution qui se décomposera en plusieurs lots : conception graphique, rédaction précise des contenus, construction, impression, pose des panneaux...	Dossier complet (PDF et format modifiable)
(OPTIONNEL) Suivi du marché et analyse des candidatures	Accompagnement jusqu'à validation finale de la phase 2 (gestion des questions/réponses une fois le marché lancé, analyse des candidature et présélection des meilleurs candidats en amont de la CAO).	

III. Méthodologie et gestion de projet :

1. Méthodologie et gestion de projet :

Le candidat proposera une méthode et un planning phasé précisant l'implication du Parc (contenus à fournir, validation, etc.) en accord avec le calendrier global fixé pour la mission (voir paragraphe suivant). Ce planning devra permettre un échange très régulier avec le Parc pour un suivi de l'avancement du projet. Il devra intégrer des temps de rencontre en présentiel dans les bureaux administratifs du Parc, situés aux Fontenelles, et des temps réguliers d'échange par téléphone ou par visioconférence.

Le prestataire aura deux référents techniques sur le projet : la chargée de communication et le directeur.

Par ailleurs, pour assurer le suivi et mener à bien la mission, le Parc naturel régional du Doubs Horloger prévoit de constituer un comité de pilotage et un comité technique.

a) Comité de pilotage

Dans le but de veiller au bon fonctionnement du projet et de valider les choix stratégiques, un comité de pilotage sera créé. Ce dernier sera composé d'agents du Parc naturel régional du Doubs Horloger, de partenaires financiers (Région Bourgogne-Franche-Comté, Commissariat à l'aménagement du massif du Jura...) et d'élus référents (présidents des Communautés de communes, président du Parc...).

b) Comité technique

En parallèle, le comité technique participera aux différents ateliers et réunions, pré-validera les étapes et orientera le prestataire tout au long de la démarche. Il permettra également d'assurer une parfaire cohérence entre ce projet et les autres en cours sur le territoire.

Le comité technique se composera d'agents du Parc naturel régional (direction, communication, tourisme, usagers de la nature, architecture...), de chargés de mission communication, tourisme et culture sur le territoire (Office de Tourisme, Communautés de communes...). En fonction des besoins et des sujets abordés, d'autres personnes pourront se joindre au groupe de travail.

Il est attendu du prestataire d'être force de proposition sur la constitution de ces groupes mais aussi sur les outils/la démarche facilitant le relai d'informations, la concertation et l'animation.

c) Organisation des réunions

A minima, le Parc naturel régional a ciblé plusieurs grandes étapes qui seront essentiellement animées par le prestataire :

- Une réunion de lancement (comité technique/comité de pilotage)
- Une réunion de restitution du diagnostic (comité technique/comité de pilotage)
- Un atelier pour le choix de la gamme mobilière (comité technique)
- Un atelier pour le choix de la conception graphique (comité technique)
- Une réunion de restitution finale (comité technique/comité de pilotage)

Dans sa proposition, le candidat détaillera la méthodologie qu'il adopterait, en précisant le nombre de réunions en présentiel et en distanciel, mais également les sorties de terrain.

Les propositions de techniques d'animation innovantes et interactives seront appréciées, dès lors qu'elles contribuent efficacement à l'atteinte des objectifs et à l'implication des participants qui devront aisément prendre part aux discussions.

d) Livrables

Chaque livrable cité dans le tableau ci-dessus fera l'objet :

- D'une remise en version provisoire,
- D'échanges avec le Parc, voire avec le comité technique et le comité de pilotage selon les livrables,
- D'une remise en version finale validée par le Parc en amont.

Le prestataire cédera ses droits d'auteur et devra fournir au Parc un(e) CD/clé USB contenant l'ensemble des éléments fournis dans un format non modifiable (PDF) ainsi que les fichiers sources modifiables.

Le prestataire s'engage à laisser au Parc la jouissance des visuels, de la charte graphique, des plans, des maquettes, des cartographies et tout autre élément produit au cours de la mission sans autre contrepartie. Ceci inclut notamment les droits d'auteur et les droits de reproduction.

2. Objectifs de réalisation – Calendrier :

Le planning général prévisionnel de la mission est ainsi fixé :

- Analyse des offres et choix du prestataire : **fin février 2026**
- Démarrage de la mission (réunion de cadrage à prévoir) : **mars 2026**
- Finalisation de la mission (au plus tard) : **19 octobre 2026**

IV. Choix du prestataire :

1. Attentes du prestataire :

Le Parc attend du prestataire retenu :

- Qu'il fournit un travail de qualité professionnelle tant sur le plan technique, méthodologique et organisationnel, avec une rédaction claire, structurée et conforme au cadre réglementaire applicable ;
- Qu'il soit force de proposition en tenant compte des orientations stratégiques que le Parc entend donner à ce projet et à l'ensemble des autres précédemment cités ;
- Qu'il facilite les échanges avec les parties prenantes du projet ;
- Qu'il fasse preuve d'originalité dans son approche et ses propositions ;
- Qu'il soit réactif durant la réalisation du projet et se rende disponible autant que de besoin pour des échanges avec les personnes référentes du Parc ;
- Qu'il assure une continuité dans la conduite et le suivi du projet pendant toute la durée de la prestation.

2. Pièces à fournir par les candidats :

Les candidats souhaitant répondre à la présente consultation devront obligatoirement fournir, par courrier postal ou par mail à oceane.vincent@parcdoubshorloger.fr :

- Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, le cas échéant, précisant la composition du groupement ainsi que l'identification de chacun de ses membres. En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité ;
- Une présentation de l'entreprise avec les moyens humains dédiés à la mission (organigramme, CV et rôles de chacun...) ;
- Des références de projets similaires (2 à 5 maximum) ;
- Les moyens techniques à disposition pouvant servir le projet ;
- Une proposition détaillée (10 pages maximum) pour chaque phase incluant : la compréhension du projet et l'analyse du contexte du Parc, la méthodologie détaillée par étape (gestion de projet, organisation de la concertation, méthodes créatives), l'approche écoresponsable, les informations logistiques telles que les frais de déplacement...
- Un calendrier prévisionnel détaillé de réalisation de la mission, en respectant les délais mentionnés ci-dessus ;
- Un devis précis avec décomposition du prix par poste de dépense en explicitant le montant journalier des prestations, le nombre de jours consacrés à chaque opération ainsi que des éventuelles options qui ne seraient pas mentionnées dans le présent document mais qui pourraient servir la mission. Les montants devront figurer en HT et en TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de ma structure"
- Tout document jugé utile pour expliciter et compléter l'offre proposé
- Le présent document dans son intégralité, dûment complété, paraphé, daté et signé en original par la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise (ne pas omettre le cachet de l'entreprise).

3. Critères de sélection

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance (chaque critère étant pondéré) :

- Qualité de la prestation proposée (notée 4,5/10) : conformité au cahier des charges, délais et échéancier, descriptif des procédures et méthodes, procédures qualité, moyens techniques...
- Références du prestataire dans le domaine concerné (notées 3/10) : compétences des intervenants et références récentes de prestations du même type
- Prix (noté 2,5/10)

4. Montant de la prestation

Le montant de la prestation pour la mission ne pourra excéder **25 000€ TTC**. Toute offre au-delà de ce montant ne pourra être retenue.

Le Parc se réserve le droit de négocier avec les candidats, notamment en vue de réadapter le périmètre de la mission et le montant de la prestation, sans remettre en cause le plafond financier fixé.

5. Confidentialité

Le prestataire est tenu au secret professionnel et ne peut diffuser aucune information ou image sans autorisation écrite du Parc.

6. Obligations légales et contractuelles, cession de droits d'exploitation et de reproduction des éléments :

Les fichiers sources utilisés seront mis à disposition du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Il sera possible pour le Parc de réutiliser/modifier les fichiers que le prestataire aura réalisés. Le titulaire cédera au Parc naturel régional du Doubs Horloger, à titre exclusif, avec l'ensemble des garanties de droit, tous les droits d'auteur patrimoniaux qu'il détient ou détiendra sur les documents qu'il réalisera dans le cadre du présent appel offre. Les droits cédés comprennent les droits de reproduction, représentation, diffusion et adaptation. Le titulaire céde au Parc naturel régional du Doubs Horloger le droit de distribuer, commercialiser, diffuser et éditer par tous les moyens et sur tous les supports, auprès de tous les publics ou de toute entreprise. Les droits sont cédés de manière définitive par le titulaire pour le monde entier et pour toute la durée de la protection accordée par la loi. La cession est faite pour tout mode d'exploitation et pour tout domaine d'application.

Chacune des parties (le titulaire et le Parc) s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après expiration, les documents, systèmes, développements, savoir-faire, en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance en dehors du présent cahier des charges et à ne pas l'utiliser en dehors des besoins décrits.

Le titulaire reconnaît et accepte que son nom ne figure pas sur les supports d'exploitation des documents et fichiers réalisés dans le cadre de la mission. Il s'engage à porter à la connaissance de tout intervenant à la réalisation des éléments de la mission, l'application de cette clause et à obtenir également leur consentement.

Le prix forfaitaire comprendra la cession des dits droits de propriété intellectuelle susmentionnés au Parc.

7. Modalités de paiement

Le paiement sera réalisé par acomptes successifs en fonction de l'état d'avancement de l'étude avec présentation des justificatifs des tâches réalisées, sur présentation de factures. Toutefois, le montant total des acomptes ne pourra dépasser 30 % du montant total de la prestation. Le solde de l'opération sera versé au rendu final et complet de l'étude qui devra être conforme à l'avis de conformité établi par le PNR du Doubs Horloger.

Le paiement sera réalisé dans un délai de 15 jours à compter de la réception des factures. Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante sur la plateforme Chorus Pro :

Parc naturel Régional du Doubs Horloger
18 rue du Couvent
25210 Les Fontenelles
N° Siret : 200 096 295 000 15

Dispositions applicables en matière de facturation électronique :

Outre les mentions légales, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
- 5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° L'état des acomptes déjà perçus en pourcentage par rapport au montant de l'étape.
- 11° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
- 12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires. Elles comportent également le numéro d'identité de l'émetteur (ou à défaut, son identifiant) et celui du destinataire de la facture. Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer. La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Fait aux Fontenelles, le lundi 26 janvier 2026

Monsieur le Président, Denis Leroux

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)

ANNEXE

Attestation sur l'honneur du candidat (document à retourner au Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment complété et signé)

- Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

- Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste n'avoir pas fait l'objet d'interdiction de concourir.

- Je soussigné _____ agissant en qualité de _____ atteste n'avoir pas fait l'objet de condamnation pénale ni commis d'infraction au Code du Travail.

Fait à _____

le _____

(Cachet et signature)